

Le mur sur la corniche est « conforme »

Première à dénoncer le mur construit le long de la corniche Philippe-Giovannini par l'entreprise Monaco Marine (*Var-matin* du 22 juin), l'élue d'opposition (LR) Nathalie Bicaïs a mis le sujet sur la table du conseil municipal, hier. « Cette question émeut la population car ce mur est construit dans un endroit particulier où la vue était ouverte sur la rade et la corniche, qui participe à l'image de la ville, est importante pour le tourisme et la qualité de vie des Seynois », a rappelé la conseillère municipale.

Pressé de répondre sur la conformité – ou non – de cette construction, Marc Vuillemot a expliqué qu'« après examen du dossier, le service de l'urbanisme nous indique que ce mur est réglementaire. En zone portuaire, comme c'est le cas ici, l'entreprise a le droit de bâtir un mur d'1,5 m de hauteur, puis de le surmonter d'un grillage de protection (comme le prévoit la réglementation pour une zone économique comme celle-ci). Cette possibilité était donnée dans le permis de construire



Objet de bien des critiques de la part de Seynois qui estiment que l'entreprise défigure la corniche, le mur est question s'avère pourtant conforme au permis de construire et à la réglementation. (Photo M. G.)

délivré en 2015 et purgé de tout recours. Le mur est donc conforme au permis et aux règles d'urbanisme ».

Ajouré par endroits ?

Une réponse qui ne satisfait pas Nathalie Bicaïs, qui rappelle qu'« à Toulon, sur un site sensible (DGA), le mur qui longeait la mer, du centre-ville au Mourillon, a été remplacé par des grilles pour ouvrir la ville sur la mer et créer une promenade littorale plus agréable ».

Marc Vuillemot a alors fait part de son intention de « discuter avec l'entreprise

pour qu'à certains endroits, il puisse y avoir des trouées, par exemple avec des grilles remplaçant des morceaux de mur, afin de laisser une certaine visibilité ». La Ville compte également demander que le trottoir, que doit réaliser l'entreprise au pied du mur, atteigne la hauteur maximum autorisée, à savoir 22 centimètres. Et ce, afin de laisser la possibilité future aux piétons d'apercevoir la mer. Une discussion qui, selon Nathalie Bicaïs, « aurait dû avoir lieu en amont » de la construction du mur...